



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

accidents

Question écrite n° 100538

Texte de la question

M. Philippe Meunier appelle l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur le taux de mortalité sur autoroute. Il lui demande quel est le nombre d'accidents mortels rapporté au kilomètre parcouru chaque année sur les autoroutes de France depuis 1995.

Texte de la réponse

Le tableau suivant présente sur la période 1995-2015 l'évolution du taux annuel d'accidents mortels sur l'ensemble du réseau autoroutier de France métropolitaine, concédé et non concédé, y compris les bretelles autoroutières. Ce taux est défini comme le nombre d'accidents mortels pour cent millions de kilomètres parcourus par les véhicules.

Année	Définition de l'accident mortel	Taux d'accidents mortels sur autoroutes (nombre pour 100 millions de veh.km)
1995	décès dans les six jours suivant l'accident	43,7
1996		42,1
1997		40,7
1998		40,0
1999		39,8
2000		40,1
2001		36,6

2002	37,3	
2003	28,7	
2004	21,6	
2005	décès dans les trente jours suivant l'accident	23,6
2006		20,1
2007		18,9
2008		15,0
2009		15,4
2010		15,0
2011		17,1
2012		15,5
2013		15,0
2014		14,8
2015		17,3

Il convient de noter que la définition de l'accident mortel a évolué durant la période considérée. Jusqu'en 2004, était défini comme mortel un accident dont au moins une victime était décédée sur le coup ou dans les six jours suivant l'accident. A compter de 2005, la durée de cette période a été portée à trente jours. Il a été estimé que cette modification induisait, tous réseaux routiers confondus, une augmentation de 6,9 % du nombre de décès comptabilisés. Toutefois, aucune estimation similaire n'a été conduite spécifiquement pour chaque catégorie de réseau routier. L'évolution du taux d'accidents mortels sur le réseau autoroutier présente schématiquement trois périodes distinctes entre 1995 et 2014. Ce taux a baissé de façon relativement lente de 1995 à 2002, où il est passé de 43,7 à 37,3 accidents mortels pour 100 millions de kilomètres parcourus (soit une baisse de - 14 % en 7 ans). Il a ensuite fortement chuté jusqu'en 2008 (- 42 % entre 2002 et 2004, puis - 37 % entre 2005 et 2008), en lien avec la mise en oeuvre de la politique de contrôle automatisé. Enfin, le taux a globalement stagné de 2009 à 2014 à un niveau de l'ordre de 15 accidents mortels pour 100 millions de kilomètres parcourus. L'année

2015 a connu une forte augmentation du nombre d'accidents mortels sur le réseau autoroutier (261, contre 216 en 2014), ce qui a porté le taux d'accidents mortels à 17,3 pour 100 millions de kilomètres parcourus.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100538

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 novembre 2016](#), page 9245

Réponse publiée au JO le : [28 février 2017](#), page 1855